C2 MONTRÉAL (2025)

MODALITÉS - ACHAT DE BILLETS ET PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT

Veuillez lire ce document attentivement. Il s'agit d'un contrat juridiquement contraignant qui affecte vos droits et contient des limitations de responsabilité, des exclusions de garantie et des clauses sur le droit applicable et le choix de forums qui affectent où et comment vous pouvez engager des poursuites.

En cliquant sur « J'accepte », vous acceptez les présentes Modalités.

C2 International Inc. (« C2 International ») produit l'événement annuel intitulé « C2 Montréal » pour le compte de l'organisme C2 Montréal, qui comprend son édition hybride 2025 intitulée « C2 Montréal 2025 » qui se tiendra du 20 au 22 mai 2025 (l'« Événement »), et l'ensemble des activités, des programmes et des événements qui y sont associés. Les présentes conditions d'utilisation applicables à l'achat de billets et à la participation à l'Événement (collectivement, les « Modalités ») définissent le lien juridique entre vous et C2 International.

Les Modalités se divisent en plusieurs parties, qui peuvent s'appliquer à vous selon votre participation aux Événements :

- Partie 1 : Modalités applicables aux Acheteurs.
- Partie 2 : Modalités applicables aux Participants.
- Partie 3 : Modalités supplémentaires applicables aux Participants en ligne.
- Partie 4 : Modalités supplémentaires applicables aux Participants en personne.
- Partie 5 : Modalités générales.

Les Modalités s'appliquent à deux catégories de personnes : les Acheteurs et les Participants (ces derniers pouvant participer en ligne, en personne ou faire les deux).

- Un « Acheteur » est une personne ou une organisation qui a acheté (ou converti les billets achetés à l'origine pour une édition passée, lorsqu'autorisé) ou envisage d'acheter un ou plusieurs billets pour l'Événement. Cette catégorie inclut également une personne qui reçoit des billets à titre de cadeau ou de mesure incitative. Si vous êtes un Acheteur, votre achat est régi par les parties 1 et 5 des présentes Modalités.
- Un « Participant » est une personne qui assiste ou prévoit d'assister à l'Événement. Par conséquent, il est entendu que ce terme couvre à la fois les personnes qui participent en ligne et en personne.
 - o Un « Participant en ligne » est un Participant qui assiste à l'Événement de façon virtuelle par le biais de la Plateforme (ce terme ayant le sens qui lui est attribué ci-dessous) en ligne. Si vous êtes un Participant en ligne, votre participation virtuelle à l'Événement est régie par les parties 2, 3 et 5 des présentes Modalités.
 - o Un « Participant en personne » est un Participant qui participe à l'Événement en personne; ce terme couvre les titulaires d'un laissez-passer Expérience en personne de C2 Montréal. Si vous êtes un Participant en personne, votre participation à l'Événement est régie par les parties 2, 4 et 5 des présentes Modalités.

Partie 1: MODALITÉS APPLICABLES AUX ACHETEURS

Dans la présente partie 1, le terme « **Dispositions visant les Acheteurs** » désigne toutes les dispositions de la partie 1 et les dispositions de la partie 5 qui concernent les Acheteurs. Aux fins des Dispositions visant les Acheteurs, toute personne participant à n'importe lequel des Événements et toute personne que vous inscrivez à titre de Participant à n'importe lequel des Événements est désignée par l'expression « **Participant** » et la personne physique ou morale qui effectue et paie l'inscription, est ci-après dénommée « **vous** » ou un « **Acheteur** ». Si vous inscrivez des Participants au nom d'une organisation, cette organisation est désignée comme l'Acheteur.

Des modalités particulières (voir les parties 2, 3 et 4 ci-dessous) s'appliquent à l'inscription, à la présence, à la participation ou à l'enregistrement d'un Participant (collectivement, l'« **Inscription** »), y compris, sans limitation, l'achat ou la possession par chaque Participant des informations d'identification physiques ou numériques, telles que les badges pour l'Événement (les « **Badges** »), tout code d'accès ou toute autre information de connexion pour accéder à la Plateforme, toute confirmation d'inscription, les billets et les laissez-passer (collectivement, les « **Accréditations** »).

- 1. Pouvoir de lier une organisation. Si C2 International vous émet toute Accréditation pour le compte de votre employeur ou de toute autre organisation, vous déclarez et garantissez par les présentes que vous avez le pouvoir de lier votre employeur ou cette organisation aux présentes Modalités et que votre organisation sera considérée comme l'Acheteur. Si vous ne disposez pas de ce pouvoir, vous ne pouvez acheter valablement aucune Accréditation et devez cesser toute tentative d'en acquérir.
- 2. Unique source des Accréditations. C2 International et ses mandataires et représentants autorisés sont les seuls créateurs, vendeurs et distributeurs des Accréditations. Toute Accréditation qui n'est pas à la fois créée par C2 International ou ses agents ou représentants autorisés et acquise légalement de ceux-ci est frauduleuse et invalide, et peut être confisquée. C2 International n'est pas tenue de reconnaître les Accréditations frauduleuses, invalides ou non autorisées.
- 3. **Politique de remboursement et de révocation.** Toutes les Inscriptions sont régies par les conditions qui s'appliquent à elles dans la politique de remboursement et de révocation qui suit. C2 International ne sera pas responsable des pénalités, frais, pertes ou dépenses pouvant résulter de l'application de sa politique de remboursement et de révocation.
 - a. Sous réserve du présent article 3, C2 International peut, sur demande et à sa seule discrétion, annuler et rembourser une Inscription.
 - b. Les demandes d'annulation doivent être présentées par écrit.
 - c. Les Inscriptions à l'Événement seront remboursées si elles sont annulées avant le 21 mars 2025, auquel cas des frais de traitement de 250 \$CAD seront imposés pour chaque annulation de billet de Participant en personne.
 - d. Sous réserve de l'alinéa e(i), C2 International ne procédera à aucun remboursement après les dates limites précisées à l'alinéa c et, selon le cas. À partir de ces dates, et toujours sous réserve de l'alinéa f, les paiements versés à C2 International ne sont plus remboursables pour quelque raison que ce soit, y compris, notamment, le non-usage des Accréditations en raison d'une maladie, de catastrophes naturelles, de problèmes liés aux voyages, d'actes de terrorisme, de perte d'emploi ou d'achat en double. L'Acheteur renonce par les

- présentes à son droit à la restitution prévu à l'article 1694 du Code civil du Québec.
- e. C2 International se réserve le droit d'annuler ou de reporter n'importe quel Événement. Conséquemment, (i) si C2 International annule n'importe quel Événement, elle remboursera à l'Acheteur le total des frais payés pour l'inscription à l'Événement en question; et (ii) si C2 International reporte n'importe quel Événement, les billets achetés pour l'Événement concerné resteront valables pour le nouvel Événement reporté, et seront automatiquement transférés pour ce nouvel Événement reporté.
- f. Les Accréditations peuvent être révoquées notamment si le Participant ou l'Acheteur viole les présentes Modalités visant les Acheteurs, les Modalités applicables aux Participants, le <u>Code de conduite du Participant</u> ou les lois et réglementations applicables. Les Participants ne peuvent pas assister à un Événement sans une Accréditation valide. C2 International n'émettra pas de remboursement pour les Accréditations qui ont été révoquées.
- g. Les Inscriptions et Accréditations non utilisées n'ont aucune valeur pécuniaire et ne peuvent pas être appliquées sous forme de crédit à des événements futurs.
- h. C2 International n'émettra aucun remboursement ni crédit en raison de la non-utilisation d'un code ou coupon de réduction lors de l'inscription. Les prix réduits sont basés sur la date à laquelle le paiement est reçu aux bureaux de C2 International.
- La perte de tout badge entraînera l'imposition de frais de réémission de 150 \$ CA.
- j. L'utilisation d'une Inscription ou d'une Accréditation par une personne autre que la personne autorisée entraînera la révocation de l'Accréditation sans remboursement.
- 4. Changements de nom. Les inscriptions peuvent être transférées d'une personne à l'autre. Toutes les demandes de transfert doivent être faites par écrit et reçues avant le 16 mai 2025, selon le cas. Si C2 International approuve une telle demande de transfert, elle changera le nom associé à l'Inscription en question et à toute Accréditation afférente, et facturera des frais de traitement de 25 \$ CA par Inscription transférée.
- 5. **Utilisation des Accréditations par le Participant.** Les Accréditations sont émises uniquement au Participant identifié dans l'Inscription et ne peuvent être utilisées que par celui-ci. Les Accréditations ne sont pas transférables une fois qu'elles ont été émises.
- 6. **Droit des Participants d'accéder à l'Événement.** Sous réserve des Modalités applicables aux Participants et du Code de conduite du Participant, une Accréditation permet au Participant d'accéder à des sections ou activités précises de l'Événement, mais ne garantit pas l'admission à chaque section ou activité de l'Événement. L'admission à l'Événement fait l'objet de restrictions quant à la capacité d'accueil de la Plateforme, le cas échéant, et de l'âge des Participants, en conformité notamment avec les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales. Les restrictions quant à la capacité d'accueil et à l'âge sont propres à la Plateforme, selon le cas.
- 7. Interdiction d'altérer les Accréditations. Toute altération des Accréditations, y compris, sans limitation, les étirements, les déchirures, les coupures, les collages, l'ouverture et le démontage est prohibée. Si l'altération est évidente, l'Accréditation en question sera invalidée et confisquée et le Participant ne sera pas autorisé à entrer sur n'importe quel site de l'Événement qui exige une Accréditation.

- 8. Code de conduite du Participant. Les participants à l'Événement s'engagent à respecter le code de conduite du Participant. C2 International se réserve le droit de révoquer, sans remboursement, les Accréditations des Participants dont la conduite enfreint le Code de conduite du Participant. Les Acheteurs sont tenus d'informer les Participants à propos du Code de conduite et de s'assurer que ceux-ci le respectent.
- 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. EN AUCUN CAS LA SOCIÉTÉ, SES FILIALES, AFFILIÉS. AGENTS. DIRIGEANTS. ADMINISTRATEURS. ACTIONNAIRES. EMPLOYÉS. BÉNÉVOLES. PARTENAIRES. COMMANDITAIRES. ANNONCEURS. CONCÉDANTS DE LICENCE OU FOURNISSEURS, NE SERONT RESPONSABLES ENVERS TOUT ACHETEUR, PARTICIPANT OU TOUTE PARTIE ASSOCIÉE, POUR TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'ACQUISITION D'ACCRÉDITATIONS. DE LA PARTICIPATION OU DE L'ABSENCE DE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES, LA PERTE DE RÉPUTATION, DES BLESSURES CORPORELLES OU DES DOMMAGES CAUSÉS PAR D'AUTRES PARTICIPANTS, QUE LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QUE DE TELS DOMMAGES SOIENT PRÉVISIBLES. ET SUR LA BASE DE TOUTE THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE).
- 10. LIMITATION DE GARANTIES. L'ÉVÉNEMENT ET TOUS LES PRODUITS ET SERVICES CONNEXES SONT FOURNIS « TELS QUELS, LÀ OÙ ILS SONT » ET AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'UTILISATEUR, SANS GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE, IMPLICITE OU PRÉVUE PAR LA LOI, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION RELATIVE AU TITRE, À LA DISPONIBILITÉ, À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA PERFORMANCE, À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU À L'ABSENCE DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, C2 INTERNATIONAL NE GARANTIT PAS QUE (i) L'ÉVÉNEMENT, LES MARCHANDISES ET LES SERVICES AFFÉRENTS RÉPONDRONT À VOS BESOINS; (ii) L'ÉVÉNEMENT ET LES MARCHANDISES ET SERVICES CONNEXES SERONT FOURNIS DE FAÇON ININTERROMPUE, LIVRÉS À TEMPS, SÉCURITAIRES, TOUJOURS DISPONIBLES OU EXEMPTS D'ERREUR; (iii) LES RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS DE LA PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT SERONT EFFICIENTS, PRÉCIS OU FIABLES.
- 11. Indemnisation. Chaque Acheteur accepte d'indemniser et de défendre C2 International et ses employés, bénévoles, dirigeants, administrateurs, mandataires, détenteurs de licence, partenaires, annonceurs et commanditaires respectifs relativement à toute réclamation, demande ou autre responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts et les honoraires d'avocats engagés par un tiers, qui découlent de, ou sont en lien avec, la présence d'un Participant de l'Acheteur à l'Événement, l'utilisation d'un Badge ou d'une Accréditation, ou de toute violation des Dispositions visant les Acheteurs ou du Code de conduite du Participant.
- 12. **Résiliation et survie.** C2 International peut résilier les présentes Dispositions visant les Acheteurs en invoquant l'un des motifs susmentionnés de révocation du Badge ou de l'Accréditation d'un Participant. En outre, C2 International peut mettre fin à ces Dispositions visant les Acheteurs si l'Acheteur viole une disposition importante de celles-ci ou si l'un de ses Participants viole les Modalités applicables aux Participants, y compris toute violation non triviale du Code de conduite du Participant. Les clauses 1 à 4, 7 à 12 de cette partie 1,

et toutes celles de la partie 5 des présentes survivent à la résiliation de ces Dispositions visant les Acheteurs, quelle qu'en soit la raison.

Partie 2 : MODALITÉS APPLICABLES AUX PARTICIPANTS

Dans la présente partie 2, le terme « **Dispositions visant les Participants** » désigne seulement les dispositions de la partie 2, les dispositions applicables des parties 3 et 4, ainsi que les dispositions pertinentes de la partie 5. Toute partie qui participe à n'importe lequel des Événements est un « **Participant** », et le pronom « **vous** » renvoie aussi à un Participant dans la partie 2. Les conditions générales s'appliquent à l'inscription, à la présence, à la participation, à l'enregistrement ou à la demande d'implication du Participant à n'importe lequel des Événements, y compris, sans limitation, l'achat ou la possession par chaque Participant des informations d'identité, physiques ou numériques, notamment des badges pour l'Événement (les « **Badges** »), des billets, des codes d'accès, des comptes et des laissez-passer (collectivement, les « **Accréditations** »).

- 1. **Pouvoir de lier une organisation.** Si vous assistez à l'Événement au nom de votre employeur ou d'un autre organisme, vous déclarez et garantissez que vous avez le pouvoir de lier votre employeur ou cet organisme aux présentes conditions.
- 2. Transfert d'Accréditations interdit. Vous ne devez utiliser que vos propres Accréditations, et vous ne pouvez pas donner ou prêter vos Accréditations à une autre personne, que cette personne fasse ou non partie de votre organisation. L'utilisation d'une Accréditation par une personne autre que la personne initialement autorisée entraînera la révocation de l'Accréditation, sans remboursement.
- 3. Code de conduite du participant. Les Participants à l'Événement conviennent de respecter le Code de conduite du Participant en tout temps lorsqu'ils assistent à l'Événement et de se conformer aux instructions du personnel de C2 International, y compris du personnel de sécurité. C2 International se réserve le droit de révoquer, sans remboursement, les Accréditations des Participants dont la conduite enfreint le Code de conduite du Participant. Les participants sont entièrement responsables de leurs propres actions et de celles de leur représentant pendant les Événements. C2 International appliquera le présent Code de conduite du Participant pendant toute la durée des Événements. Vous devez alerter rapidement C2 International ou son personnel si vous remarquez une situation dangereuse, une personne en détresse ou toute violation (y compris toute tentative) du présent Code de conduite (c'est-à-dire le présent article 3), même si elles semblent sans importance.
 - 3.1 <u>Événement.</u> Notre objectif est de créer un environnement où chacun se sent le bienvenu pour participer, prendre la parole, poser des questions et engager la conversation. Nous valorisons la participation de chaque Participant et souhaitons que tous les Participants vivent une expérience agréable et enrichissante. Cela nécessite un environnement sans harcèlement et inclusif qui reconnaît la valeur inhérente de chaque Participant. En conséquence, tous les Participants sont tenus de faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres Participants tout au long de l'Événement.

Lorsque vous assistez à l'Événement (en personne ou virtuellement, selon le cas), vous et vos représentants devez :

a. Faire preuve de considération et de respect dans vos paroles et vos actes.

- b. Tenter de collaborer avant qu'un conflit se déclenche.
- c. Faire preuve de gentillesse envers les autres, en utilisant un langage accueillant et inclusif.
- d. Respecter les différents points de vue et expériences.
- e. Être attentif à votre environnement et aux autres Participants.
- f. Obéir aux instructions du personnel de C2 International.

En outre, lorsque vous assistez à l'Événement (en personne ou virtuellement, selon le cas), vous et vos représentants devez vous abstenir de :

- g. Permettre à d'autres personnes de participer (en personne ou virtuellement) à l'Événement sans inscription valide à leur nom.
- h. Adopter des comportements et un discours dégradants, discriminatoires, sexualisés, trollants, insultants ou harcelants (même en plaisantant ou de manière ironique).
- i. Se livrer au harcèlement sous quelque forme que ce soit.
- j. Perturber une séance, commettre des actes préjudiciables de toute nature ou menacer d'en commettre.
- k. Réaliser des enregistrements audio ou visuels de l'Événement, sur tout support (y compris par le biais de la plateforme en cas de participation virtuelle à l'événement), et diffuser des enregistrements audio ou visuels de l'Événement (sur les médias sociaux ou autre).
- I. Enregistrer ou saisir de toute autre manière des images, des photos, des vidéos ou autres supports des conférenciers, des séminaires, des conférences et autres événements organisés liés à l'Événement, et reproduire ou transmettre un tel enregistrement illicite.
- m. Porter des vêtements dans des vidéos ou sur des photos qui ne conviennent pas à un environnement de travail professionnel, qui sont provocants, inappropriés ou potentiellement offensants.
- n. Être en état d'ébriété, tel que déterminé par C2 International.
- o. Présenter ou promouvoir toute substance illégale dans une conversation, un clavardage, une photo, une vidéo ou un texte.
- p. Se rassembler dans l'intention ou avec le résultat de troubler la paix, de commettre un acte illégal ou d'adopter un comportement offensant.
- q. Mener toute autre activité illégale ou commettre toute omission qui n'est pas déjà abordée ci-dessus.
- 3.2 <u>Plateforme</u>. En plus des autres restrictions prévues par les présentes, l'utilisation de la Plateforme fait l'objet des restrictions suivantes, que vous devez respecter lorsque vous utilisez la Plateforme ou les systèmes de C2 International dans le cadre de l'Événement :
 - a. Vos Accréditations ne doivent pas être partagées avec tout tiers.
 - b. Vous ne devez pas (i) autoriser l'accès direct ou indirect à la Plateforme, ou permettre l'utilisation directe ou indirecte de la Plateforme, de façon à contourner une limite d'utilisation contractuelle; (ii) tenter d'accéder de façon non autorisée à la Plateforme ou aux systèmes et réseaux connexes; (iii) utiliser la Plateforme afin d'accéder à la propriété intellectuelle de tiers ou l'utiliser, sauf dans la mesure permise en vertu de ces Modalités; (iv) copier un service ou toute partie, caractéristique, fonction ou interface utilisateur de ce service; (v) intégrer tout contenu de la Plateforme dans une autre plateforme ou créer un site miroir de la Plateforme; (vi) accéder à la Plateforme dans le but de créer un produit ou un

- service concurrentiel; ou (vii) effectuer la rétro-ingénierie de toute partie de la Plateforme (dans la mesure où ces restrictions sont permises par la loi).
- c. Vous ne devez pas utiliser la Plateforme, en totalité ou en partie, d'une manière qui compromet la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité de la Plateforme. Plus précisément, vous ne devez pas utiliser la Plateforme, en totalité ou en partie, dans le but de : (i) stocker ou transmettre du contenu contrefait, diffamatoire, illicite ou délictuel; (ii) stocker ou transmettre du contenu qui enfreint les droits à la vie privée de tiers (comme la récupération des données); (iii) stocker ou transmettre toute donnée ou tout contenu directement ou indirectement lié à la politique locale, nationale ou internationale, y compris, mais sans s'y limiter, les élections, la clientèle électorale, les caucus et les actions politiques; (iv) stocker ou transmettre un logiciel malveillant; ou (v) porter atteinte à l'intégrité ou à la performance de la Plateforme ou des données de tiers qu'elle renferme.
- d. Vous ne devez pas publier, afficher, téléverser, télécharger, envoyer, distribuer, utiliser ou réutiliser par l'intermédiaire de la Plateforme tout renseignement ou contenu, ou afficher un lien vers tout renseignement ou contenu, qui : (i) est offensant, menaçant, abusif, indécent, diffamatoire ou obscène; (ii) est illicite; (iii) constitue du matériel publicitaire ou promotionnel non sollicité; ou (iv) constitue ou comprend un virus informatique, un logiciel malveillant ou tout autre élément nuisible.
- 4. Autorisation droit à l'image. À titre de participant et membre du public de l'événement C2 Montréal qui se tiendra au Grand Quai du Port de Montréal du 20 mai au 22 mai 2025 (l'«Événement»), vous consentez à ce que C2 International inc. puisse capter par le biais de photographies et d'enregistrements audio ou audiovisuels faits durant l'Événement (collectivement les «Enregistrements»), vos noms, image, voix, ressemblance et les propos que vous exprimerez publiquement lors de l'Événement. Vous acceptez que ces Enregistrements pourront être utilisés par C2 International inc. et ses affiliés de même que par les partenaires et commanditaires de l'Événement à quelques fins que ce soit, y compris à des fins promotionnelles, dans tous les marchés et médias, sur tout support et format, à travers le monde et à perpétuité. La présente autorisation est consentie à titre gratuit, étant entendu que vous ne recevrez aucune rémunération ou compensation eu égard de ces enregistrements et de leurs utilisations.
- 5. Services tiers. C2 International s'appuie sur certains fournisseurs de services tiers pour présenter et livrer l'Événement, y compris la Plateforme et divers services technologiques liés aux Badges et aux Accréditations. Les Participants peuvent être tenus d'accepter les conditions générales d'un tiers afin d'accéder à ces services. Le Participant convient que C2 International n'est pas responsable des actes ou omissions des fournisseurs de services tiers, si ces actes ou omissions ne se rattachent pas de façon inhérente aux Événements. Si ces actes ou omissions causent un préjudice à l'organisation du Participant, le seul recours qui s'offre à l'organisation est de réclamer un dédommagement au fournisseur de services tiers sur la base de la relation contractuelle qui les lie.
- 6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. EN AUCUN CAS LA SOCIÉTÉ, SES FILIALES, ENTITÉS AFFILIÉES, AGENTS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, BÉNÉVOLES, PARTENAIRES, COMMANDITAIRES, ANNONCEURS, CONCÉDANTS DE LICENCE OU FOURNISSEURS NE SERONT RESPONSABLES ENVERS VOUS, VOTRE EMPLOYEUR / ORGANISATION OU TOUTE ENTITÉ AFFILIÉE

POUR TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE VOTRE PARTICIPATION OU DE VOTRE ABSENCE DE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES, LA PERTE DE RÉPUTATION, LES DOMMAGES CORPORELS OU LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA FAUTE D'AUTRES PARTICIPANTS, QUE LA SOCIÉTÉ AIT ÉTÉ AVISÉE OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QUE DE TELS DOMMAGES SOIENT PRÉVISIBLES, ET CE PEU IMPORTE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ INVOQUÉE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE).

- 7. EXONÉRATION DE GARANTIES. L'ÉVÉNEMENT ET TOUS LES PRODUITS ET SERVICES CONNEXES SONT FOURNIS « TELS QUELS, LÀ OÙ ILS SONT » ET AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'UTILISATEUR, SANS GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE, IMPLICITE OU PRÉVUE PAR LA LOI, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION RELATIVE AU TITRE, À LA DISPONIBILITÉ, À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA PERFORMANCE, À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU À L'ABSENCE DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, LA SOCIÉTÉ NE GARANTIT PAS QUE (i) L'ÉVÉNEMENT, LES MARCHANDISES ET LES SERVICES CONNEXES RÉPONDRONT À VOS BESOINS; (ii) L'ÉVÉNEMENT ET LES MARCHANDISES ET SERVICES CONNEXES SERONT ININTERROMPUS, LIVRÉS À TEMPS, SÉCURISÉS, TOUJOURS DISPONIBLES OU EXEMPTS D'ERREUR; (iii) LES RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS DE LA PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT QUELCONQUE SERONT RENTABLES, PRÉCIS OU FIABLES.
- 8. Indemnisation. Le Participant s'engage à indemniser, défendre et protéger la Société, ses employés, bénévoles, dirigeants, administrateurs, mandataires, titulaires de licence, partenaires, annonceurs et commanditaires respectifs de toutes les réclamations, demandes et toutes les autres responsabilités, y compris, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les coûts et les honoraires d'avocats, contractées par toute tierce partie découlant de ou liées à la participation du Participant à l'Événement, à l'utilisation du Badge ou des Accréditations, ou à toute violation des présentes Modalités ou du Code de conduite du Participant.
- 9. Résiliation et survie. C2 International peut résilier les présentes Dispositions visant les Participants en invoquant l'un des motifs susmentionnés de révocation du Badge ou de l'Accréditation d'un Participant. En outre, C2 International peut mettre fin aux présentes Dispositions visant les Participants si le Participant enfreint une disposition importante de celles-ci, y compris toute violation non triviale du Code de conduite du Participant. Les clauses 3 à 5 dans la partie 2, 7 et 8 dans la partie 3 et toutes celles de la partie 5 des présentes survivent à la résiliation de ces Dispositions visant les Participants, quelle qu'en soit la raison.
- 10. Exclusion de l'application de certains articles du Code civil du Québec. Pour plus de certitude, les parties conviennent que les articles suivants du *Code civil du Québec* ne s'appliquent pas à la présente partie 2 : 1468, 1469, 1473, 1694, 2125 et 2129.

Partie 3: MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX PARTICIPANTS EN LIGNE

Dans la présente partie 3, le terme « **Dispositions visant les Participants en ligne** » désigne seulement les dispositions des parties 2 et 3, ainsi que toutes les dispositions pertinentes de la partie 5. Les Modalités visant les Participants en ligne (l'expression « **vous** » servant dans la partie 3 à désigner un Participant en ligne) s'appliquent à la présence virtuelle, à la participation, à l'inscription ou à la demande d'implication en ligne du Participant à n'importe lequel des Événements, y compris, sans limitation, l'achat ou la possession par chaque Participant des identifiants numériques donnant accès à la Plateforme ou à l'Événement (collectivement, les « **Accréditations** »).

- 1. Plateforme. La participation à l'Événement se fait par le biais de la plateforme en ligne Swapcard, et d'applications mobiles conçues à cette fin (collectivement, la « Plateforme »). Vous devrez vous créer un compte unique sur la Plateforme pour vous permettre de vous connecter à celle-ci et d'y accéder. Il est nécessaire d'avoir un accès à la Plateforme pour assister virtuellement aux Événements. En plus de ces Modalités, la participation virtuelle à l'Événement est sujette à votre acceptation et à votre conformité avec les conditions stipulées par ce fournisseur tiers et autres modalités applicables aux applications mobiles utilisées dans ce cadre, si applicable. En cas de conflit entre ces Modalités et les conditions du fournisseur, ces dernières prévaudront.
- 2. Accréditations. Les Participants en ligne qui s'inscrivent à la Plateforme recevront des Accréditations. Vous devez saisir votre Accréditation afin d'accéder à la Plateforme et ainsi assister à l'Événement de façon virtuelle. Vous êtes responsable de l'accès à tout Événement et à la Plateforme ou de l'utilisation de tout contenu par un tiers qui utilise vos Accréditations et de la prévention de toute utilisation non autorisée de vos Accréditations. En cas d'atteinte à la sécurité présumée (comme la divulgation, le vol ou l'utilisation non autorisée des Accréditations), vous devez en informer promptement C2 International par courriel.
- 3. Espaces interactifs. L'Événement peut inclure des groupes de discussion, des salles de réunions virtuelles et d'autres forums de discussions (les « Espaces interactifs ») qui vous permettent d'interagir avec d'autres Participants. Nous n'exerçons aucun contrôle sur les renseignements ou le contenu affichés dans les Espaces interactifs par les Participants et n'assumons aucune responsabilité à l'égard de ces renseignements et de ce contenu (collectivement, le « Contenu généré par les utilisateurs »). En outre, nous ne pouvons garantir la véracité et l'exactitude du Contenu généré par les utilisateurs. Toute utilisation des Espaces interactifs se fait à vos risques et vous ne devriez pas vous fier au Contenu généré par les utilisateurs de quelque façon que ce soit. Veuillez consulter le Code de conduite du Participant afin d'en savoir plus sur le contenu qui peut ou non être partagé dans le cadre de l'Événement et sur votre utilisation d'un tel contenu.
- 4. Licence relative au Contenu généré par les utilisateurs. Vous octroyez par les présentes à C2 International une licence non exclusive, perpétuelle et libre de redevances lui permettant d'utiliser, de reproduire et de modifier, en totalité ou en partie, le Contenu généré par les utilisateurs que vous ou l'un de vos représentants avez affiché ou envoyé, ou d'octroyer une sous-licence relative à ce Contenu. C2 International peut, sans vous fournir de préavis ou fournir de préavis à un tiers, supprimer, déplacer ou modifier le Contenu généré par les utilisateurs, en totalité ou en partie. Dans la mesure permise par la loi applicable, vous renoncez par les présentes à tous les droits moraux et autres droits de

nature similaire dont vous disposez dans tout territoire à l'égard de tout Contenu généré par les utilisateurs.

- 5. **Contenu généré par les utilisateurs.** Vous êtes responsable de la teneur du Contenu généré par les utilisateurs auquel vous contribuez et du respect des restrictions prévues ci-dessous lorsque vous affichez un tel Contenu. Nous ne sommes pas tenus de surveiller le Contenu généré par les utilisateurs.
- 6. Licence relative à l'utilisation de la Rétroaction. Vous octroyez par les présentes à C2 International une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable pouvant faire l'octroi d'une sous-licence et libre de redevances lui permettant d'utiliser et d'inclure dans les services pertinents les suggestions, demandes d'amélioration, recommandations, corrections ou autres commentaires que vous nous fournissez relativement à l'Événement ou à la Plateforme.
- 7. **Droits patrimoniaux.** L'Événement appartient à C2 International et est géré par celle-ci. La Plateforme, les interfaces visuelles, les graphiques, la conception, la compilation, l'information, le code informatique, les produits, le logiciel, les services et tous les autres éléments auxquels un Participant peut avoir accès en assistant à l'Événement, à l'exception expresse du Contenu généré par les utilisateurs et les données personnelles, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et les lois applicables. Sauf dans le cas des technologies pour lesquelles C2 International est titulaire d'une licence et qui appartiennent et sont fournies par ses concédants de licence et de certains propos tenus et de certaines idées présentées lors de l'Événement, qui appartiennent aux conférenciers, tout le contenu relatif à l'Événement, y compris, sans limitation, les droits de propriété intellectuelle connexes, appartiennent à C2 International. Toutes les marques de commerce, marques de service et noms commerciaux appartiennent à C2 International, à ses sociétés affiliées ou à ses concédants de licence. Sauf tel qu'il est expressément prévu aux présentes, aucune disposition de ces Modalités ne doit être interprétée comme créant une licence à l'égard de ce contenu ou des droits de propriété intellectuelle connexes. Vous acceptez par les présentes de ne pas vendre, distribuer, copier, modifier, présenter ou afficher publiquement, transmettre, publier ou adapter ce contenu, octroyer une licence à l'égard de ce contenu, créer des œuvres dérivées de celui-ci ou autrement en faire une utilisation non autorisée.
- 8. **Exclusion de l'Événement.** Vous pouvez être exclu ou expulsé de l'Événement si vous ne respectez pas les Modalités, y compris, sans s'y limiter, le Code de conduite du Participant, ou si C2 International, à sa discrétion, le juge nécessaire afin de maintenir la sécurité, l'efficacité de fonctionnement et un environnement agréable pour les autres Participants et pour tout autre utilisateur de la Plateforme dans le cadre de l'Événement.
- 9. **Soutien.** Sous réserve des articles 10 et 11 de la présente partie 3, C2 International vous fournira un soutien et une assistance technique en ce qui concerne votre utilisation de la Plateforme et votre participation virtuelle à l'Événement.
- 10. Matériel. Vous êtes responsable de l'acquisition du matériel nécessaire et du paiement des frais requis pour accéder à l'Événement et y participer. C2 International n'assume aucune responsabilité à l'égard de la fiabilité, de la disponibilité continue, de la vitesse ou de la qualité de la connexion Internet ou du matériel utilisé pour accéder à la Plateforme ou pour participer virtuellement à l'Événement. C2 International n'assume aucune responsabilité à l'égard des retards, interruptions ou perturbations liés au fonctionnement d'Internet, des

- problèmes causés par votre fournisseur de services Internet ou des pannes de télécommunications qui échappent à la volonté de C2 International.
- 11. Compatibilité des systèmes. Il vous incombe de vous assurer que vos systèmes sont compatibles avec notre technologie ou la technologie de la Plateforme avant de vous inscrire à l'Événement. C2 International n'assume aucune responsabilité à l'égard des problèmes techniques qui peuvent survenir à la suite de votre incapacité à assurer la compatibilité de notre technologie et de la technologie de la Plateforme avec vos systèmes. L'Événement pourrait ne pas être accessible en raison d'une interruption liée à des réparations ou à une maintenance de toute partie de la Plateforme.

Partie 4: MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX PARTICIPANTS EN PERSONNE

Dans la présente partie 4, le terme « **Dispositions visant les Participants en personne** » désigne seulement les dispositions des parties 2 et 4, ainsi que toutes les dispositions pertinentes de la partie 5. Les Dispositions visant les Participants en personne s'appliquent à la présence physique, à la participation, à l'inscription, ou à la demande d'implication physique du Participant en personne (l'expression « **vous** » servant dans la présente partie 4 à désigner un Participant en personne) à l'Événement, y compris, sans limitation, l'achat ou la possession par chaque Participant en personne des informations d'identification physiques ou numériques, telles que les badges (les « **Badges** »), billets, laissez-passer et autres (collectivement, les « **Accréditations** »).

- 1. Badges. Pour des raisons de sécurité et pour participer à l'Événement, chaque Participant en personne pourrait devoir porter son Accréditation comme suit : les badges doivent être portés par les Participants en personne autour du cou avec la lanière fournie par C2 International lorsqu'ils participent à l'Événement. Aucun autre élément ne peut être porté sur la lanière fournie par C2 International pour que le badge soit valide. Si un Participant en personne ne porte pas correctement son Accréditation, C2 International se réserve le droit de lui refuser l'entrée à l'Événement. Vous devez porter votre Badge bien en vue en tout temps et C2 International se réserve le droit de vérifier le Badge de tout Participant à tout moment. Le fait de ne pas porter à la vue votre Badge peut entraîner votre exclusion ou votre expulsion de l'Événement.
- 2. Interdiction d'altérer les Accréditations. Vous vous engagez à ne pas décompiler le logiciel ou le matériel informatique des Accréditations ni tenter d'en découvrir le code source ou en effectuer la rétro-ingénierie. De plus, vous acceptez de ne pas désassembler les Accréditations, ni courber, perforer, casser, démonter ou autrement nuire à l'intégrité de celles-ci. Si votre Badge comporte des autocollants, vous ne pouvez pas les retirer, les recouvrir ou en ajouter de nouveaux (y compris les autocollants du Badge de quelqu'un d'autre).
- 3. Accréditations perdues ou endommagées. Le Participant reconnaît et accepte d'informer C2 International dès que possible une fois qu'il a découvert la perte des Accréditations et le Participant est responsable des transactions, pertes, honoraires, frais et autres coûts (y compris, sans limitation, des honoraires d'avocat raisonnables) engagés jusqu'au moment où le Participant informe par écrit C2 International de la perte des Accréditations.
- 4. Accès à l'Événement. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, votre Badge vous donne accès à l'Événement, mais ne peut garantir l'accès à toutes les parties ou activités de l'Événement. Votre accès à l'Événement est assujetti à votre respect des

présentes Modalités, du Code de conduite du Participant et de toutes les lois et réglementations applicables, y compris les ordonnances de santé publique et autres exigences applicables qui pourraient requérir la fourniture d'une preuve d'immunisation adéquate contre la COVID-19. L'admission à l'Événement est sujette aux restrictions relatives à l'âge et à la capacité d'accueil du site en conformité avec les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Les restrictions relatives à l'âge et à la capacité d'accueil sont propres à chaque espace du lieu de l'Événement. Les espaces à l'intérieur du lieu de l'Événement peuvent chacun avoir leurs propres restrictions limitant notamment l'entrée de certains aliments, boissons ou autres articles tels que des chaises.

- 5. COVID-19: reconnaissance des risques et exonération de responsabilité. Par les présentes, vous (i) reconnaissez qu'il existe un risque inhérent d'exposition à la COVID-19 dans tout lieu public où d'autres personnes sont présentes; (ii) assumez volontairement tous les risques associés à l'exposition à la COVID-19 pendant votre participation à l'Événement; (iii) renoncez à votre droit de tenir responsables C2 International, ses partenaires, employés, administrateurs, représentants et tous les bénévoles participant à l'organisation et à la tenue de l'Événement auquel vous avez volontairement choisi d'assister en personne; et (iv) reconnaissez et acceptez d'être responsable de toute blessure ou maladie causée pendant l'Événement.
- 6. **Exclusion de l'Événement**. Vous pouvez être exclu ou expulsé de l'Événement si vous perdez votre Badge ou si vous refusez de le porter, si l'Événement ou un lieu donné a atteint sa capacité maximale (en vertu du code des incendies applicable ou autre), si vous enfreignez le Code de conduite du Participant, ou si C2 International, à sa discrétion, le juge nécessaire afin de maintenir la sécurité, l'efficacité de fonctionnement et un environnement agréable pour les Participants à l'Événement.
- 7. Outils de paiement par badge. Vous pouvez choisir de lier les informations de votre carte de crédit à la puce RFID de votre Badge afin de l'utiliser comme moyen de paiement lors de l'Événement. Si vous choisissez de le faire, vous comprenez que C2 International n'est pas responsable de toute perte résultant d'une utilisation non autorisée de votre Badge pour réaliser un paiement, y compris, sans s'y limiter, si votre Badge est perdu ou volé ou en raison d'acteurs, de logiciels ou d'attaques malveillants, dont les interceptions des données sur un réseau Wi-Fi public.
- 8. Accès Wi-Fi. Le service Internet sans fil peut être fourni lors de l'Événement. S'il est fourni, ce service est soumis au droit de C2 International de gérer le trafic sur le réseau, y compris le droit de restreindre ou d'interdire certains types d'activités, ou de bloquer l'accès Wi-Fi aux utilisateurs qui abusent de leur accès ou mettent en danger le réseau. Tout réseau fourni lors de l'Événement sera un réseau public. Tous les Participants doivent donc prendre les mesures de sécurité appropriées.
- 9. **Objets perdus et trouvés.** C2 International n'est pas responsable des pertes ou des dommages causés aux objets que les Participants pourraient apporter à l'Événement. Le coin des objets perdus et trouvés sera situé à l'entrée du site de l'Événement. Les Participants peuvent déposer les objets trouvés à l'accueil du site pendant l'Événement. Les Participants peuvent également envoyer par courriel la description d'un objet perdu ou trouvé et l'emplacement où il a été perdu trouvé à l'adresse info@c2.biz. Quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de l'Événement, C2 International pourra disposer à sa discrétion des objets perdus et trouvés qui n'ont pas été réclamés.

Partie 5 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans cette partie 5, le terme **« Modalités »** désigne l'ensemble du contrat entre C2 International et un Acheteur ou un Participant donné (selon le cas), qui peut inclure les parties $\underline{1}$ et $\underline{5}$; les parties $\underline{2}$, $\underline{3}$ et $\underline{5}$; les parties $\underline{2}$, $\underline{4}$ et $\underline{5}$; les parties $\underline{2}$, $\underline{3}$, $\underline{4}$ et $\underline{5}$ ou la totalité des parties $\underline{1}$, $\underline{2}$, $\underline{3}$, $\underline{4}$ et $\underline{5}$.

- 1. Admissibilité à titre d'Acheteur ou de Participant. L'Événement est destiné à un public professionnel uniquement. Les Participants ne peuvent assister à l'Événement que s'ils le font à titre professionnel (entreprises/secteur commercial). L'Événement n'est pas destiné à un public de consommateurs. En acceptant ces Modalités en tant qu'Acheteur, vous déclarez et garantissez que vous le faites à titre professionnel ou commercial. En inscrivant un Participant, vous déclarez et garantissez que vous participerez à l'Événement à titre professionnel, commercial, plutôt qu'à titre de consommateur ou pour des fins personnelles. Les Participants doivent avoir au moins dix-huit (18) ans pour participer aux Événements. Les Participants doivent accepter les Modalités applicables aux Participants, y compris notamment le Code de conduite du Participant.
- 2. Renonciation, exceptions et abstention. C2 International peut s'abstenir de faire valoir ses droits en vertu des présentes Modalités ou tarder à les faire valoir, sans renoncer pour autant à ces droits. C2 International peut également, à son entière discrétion, prévoir une exception à la stricte application des présentes Modalités dans un cas précis. Même si une exception est prévue par C2 International pour un Acheteur ou un Participant dans un cas précis, cela ne permet pas à un autre Acheteur ou Participant de bénéficier de la même exception ni au même Acheteur ou Participant de bénéficier de la même exception une seconde fois.
- 3. Force majeure. Nonobstant toute disposition contraire dans ces Modalités, C2 International décline toute responsabilité en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations (y compris l'incapacité du Participant à assister à l'Événement) en vertu des présentes Modalités ou de tout contrat connexe, dans la mesure où cette inexécution, ce retard ou cette impossibilité à assister à l'Événement résulte d'un Cas de force majeure (ce terme ayant le sens qui lui est attribué ci-dessous). Aux fins des présentes Modalités, le terme « Cas de force majeure » désigne toute circonstance hors du contrôle raisonnable de C2 International, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. une contamination nucléaire, chimique ou biologique;
 - b. une force majeure, une inondation, une sécheresse, un tremblement de terre ou toute autre catastrophe naturelle;
 - c. une attaque en ligne et l'indisponibilité de la connexion Internet;
 - d. une épidémie ou une pandémie, comme la pandémie de COVID-19;
 - e. une émeute, un crime (y compris la cybercriminalité), une grève (légale ou illégale, déclenchée par une tierce partie ou autre), le terrorisme ou toute menace de l'une des causes qui précèdent;
 - f. une guerre, une guerre civile, un embargo ou une sanction;
 - g. une coupure de courant, une coupure d'eau, une panne des télécommunications ou de réseau, ou toute autre panne d'un fournisseur de services publics;
 - h. toute loi ou mesure mise en place par un gouvernement ou une autorité publique, y compris, sans limitation, l'imposition d'une restriction à l'exportation ou à l'importation, d'une interdiction de quota ou de voyager, d'une injonction

- (impérative ou prohibitive), ou de l'incapacité à fournir toute licence, tout visa ou tout consentement nécessaire (au Participant, à C2 International ou autrement);
- i. une non-exécution par un fournisseur ou un sous-traitant de C2 International;
- j. toute autre circonstance indépendante de la volonté de C2 International.
- 4. **Cession.** Vos droits et obligations en vertu des présentes Modalités sont personnels et incessibles, de même que tous les droits, revendications ou créances découlant de ces Modalités ou de leur application.
- 5. **Propriété intellectuelle.** Par la présente, vous reconnaissez et acceptez que C2MTL, C2Dive, et C2SPARK sont des marques de commerce déposées, utilisées sous licence par C2 International Inc. Vous reconnaissez et acceptez que C2, C2 MONTRÉAL, C2 Agora et le logo du pochoir brisé de C2 sont des marques de commerce de C2 International.
- 6. **Loi applicable.** Les présentes Modalités sont régies par les lois du Québec. La *Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises* est totalement exclue.
- 7. **Compétence.** Sous réserve des articles 8 et 9 de cette partie 5, tout différend découlant des présentes Modalités, de la participation ou de l'absence de participation du Participant à l'Événement, ou lié à celles-ci, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du Québec dans le district judiciaire de Montréal.
- 8. **Médiation**. Tout différend entre les parties aux présentes Modalités découlant de l'application ou de l'interprétation des Modalités qui n'est pas résolu dans les trente (30) jours suivant un avis écrit de différend donné par une partie à l'autre partie sera renvoyé à la médiation obligatoire. Les parties doivent participer de bonne foi à au moins une (1) séance de médiation en déléguant une personne habilitée à y participer. Le médiateur sera choisi conjointement par les parties agissant raisonnablement. La médiation se déroulera en français ou en anglais dans la ville de Montréal, province de Québec, ou par voie électronique, comme convenu entre les parties. Les parties seront responsables de leurs propres coûts liés à la médiation et partagent également les autres coûts associés à la médiation, tels que les honoraires professionnels. Si les parties règlent le différend par la médiation, elles rédigent conjointement un document fixant les conditions de ce règlement. Ce document, une fois signé, engagera irrévocablement les parties, et pourra faire l'objet d'une homologation par un tribunal compétent de Montréal, Québec, Canada.
- 9. Arbitrage. Sous réserve des dispositions relatives à la médiation énoncées ci-dessus, tout différend, toute controverse ou toute réclamation découlant des présentes Modalités ou s'y rapportant, y compris toute question concernant leur existence, leur interprétation, leur validité, leur violation ou leur résiliation ou la relation d'affaires qu'elles créent, seront renvoyés à l'arbitrage et résolus de manière définitive conformément aux règles d'arbitrage de l'Association d'arbitrage canadienne. Le lieu d'arbitrage sera Montréal, Québec, Canada (sauf accord écrit contraire entre les parties). La langue de l'arbitrage sera le français ou l'anglais, au choix des parties. Il y aura un arbitre unique choisi conjointement par les parties, ou, si les parties ne peuvent s'entendre, par un juge de la Cour supérieure du Québec, à Montréal, Québec, Canada. L'arbitre doit choisir sa sentence arbitrale parmi l'une des offres finales faites par chacune des parties, dans son intégralité et sans modification. L'arbitre doit motiver sa sentence de manière détaillée. Il n'est pas nécessaire de tenir une audience orale, et les parties peuvent présenter leurs observations par écrit. Il n'y aura pas d'appel de la décision de l'arbitre sur les questions de fait, de droit ou sur les questions

mixtes de fait et de droit. La décision de l'arbitre sera définitive et contraignante et ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Les frais d'arbitrage seront répartis en parts égales entre les parties, et chaque partie assumera ses propres frais de représentation. La sentence rendue par l'arbitre peut être portée devant tout tribunal compétent. Les procédures et les sentences arbitrales seront considérées comme des renseignements strictement confidentiels.

- 10. **Bénéficiaires tiers.** Les parties suivantes sont des tiers bénéficiaires des dispositions relatives aux limitations de responsabilité, aux exonérations de garanties et aux indemnisations des présentes Modalités: les employés, bénévoles, dirigeants, administrateurs, mandataires, détenteurs de licence, partenaires, annonceurs et commanditaires de C2 International. À des fins de clarté, cela comprend toutes les entreprises de production d'événements et leurs employés qui peuvent avoir été embauchés par C2 International pour produire ou diriger les Événements, soit C2 International Inc.
- 11. Intégralité de l'entente et préséance. Les Acheteurs et les Participants peuvent également être appelés à accepter les conditions d'utilisation de la Plateforme ainsi que les conditions générales des fournisseurs de services tiers, auquel cas cette clause ne s'applique pas à ces contrats avec des tiers. En cas de conflit entre les présentes Modalités et tout autre contrat conclu entre les Acheteurs ou les Participants et C2 International, y compris les contrats de fournisseur de services tiers, ces Modalités auront préséance. En cas de conflit entre la partie 1 et les parties 2, 3 ou 4 des présentes Modalités, les parties 2, 3 ou 4 des présentes Modalités, les parties 3 ou 4 des présentes Modalités, les parties 3 ou 4 des présentes Modalités, les parties 3 ou 4 auront préséance (le cas échéant).